

ASSER

POUR UNE ROUTE + SURE

LA NEWSLETTER
DES ADHÉRENTS
DE L'ASSER

DOSSIER

"Surcharge & arrimage dans le
transport de marchandises :
2 fondamentaux pour
une route sûre"*+ Portrait inédit*Rencontre avec Johanne PAYET :
paroles de femme, conductrice poids lourd peï.

Édito du Président



Bonjour à tous,

Les importations à la Réunion avoisinent les 7100 millions d'euros par an, et il faut transporter toutes ces marchandises, du port, de l'aéroport vers les distributeurs, puis vers les consommateurs. Et là interviennent les transporteurs routiers. Un métier à risques. C'est pourquoi le slogan suivant est primordial : **"avant le départ, je me prépare"** Ce bulletin fait référence aux bonnes pratiques de chargement.

LA ROUTE NOUS REND PLUS LIBRES, À NOUS DE LA RENDRE PLUS SÛRE.

Bonne route à tous !

Éric BRODELLE

Nos partenaires de prévention :



www.asser.re

L'arrimage des charges : votre sécurité en dépend !

Définition :

L'arrimage consiste à mettre en œuvre des méthodes de retenue de la charge à transporter sur l'unité de transport (véhicule). Il permet de solidariser la charge transportée avec le véhicule afin que les marchandises ne se déplacent pas, ne se détériorent pas ou ne deviennent une source d'accident. L'arrimage englobe donc plusieurs aspects : les techniques de fixation des marchandises, les matériels d'arrimage et l'adéquation des matériels de transport aux marchandises transportées.



POURQUOI C'EST CRUCIAL ?

- ✚ 2 500 accidents du travail/an liés à un mauvais arrimage en France
- ✚ Jusqu'à 28 décès par an (chauffeurs et autres usagers)
- ✚ À La Réunion, routes en pente + virages = risques décuplés
- ✚ En cas de contrôle ou accident : tu es responsable (Art. R312-19 du Code de la route)

🧱 Une tonne mal arrimée à 50 km/h = force de 50 tonnes en cas de freinage !

Risques majeurs :

- Perte de charge —→ accident ou carambolage.
- Déversement de matière sur la chaussée (50 000 cas/an).
- Blessure grave au déchargement (charges qui tombent).
- Amendes ou immobilisation du véhicule lors d'un contrôle. 💰 Amende forfaitaire de 135 €, pouvant aller jusqu'à 750 € selon la gravité.



L'employeur doit former son employé à l'arrimage dans le cadre de sa formation sécurité obligatoire (art. L.4141-1 du Code du travail).



AVANT LE DÉPART : JE ME PRÉPARE !

- ✚ Véhicule prêt :
 - Plancher propre, sec, sans glissement possible.
 - Matériel en bon état : sangles, chaînes, tendeurs, bâches, cales.
 - Porte bien fermée, ridelles et hayons verrouillés.
 - Équipement de protection individuelle (EPI) porté.
- ✚ Je vérifie la charge :
 - Répartition homogène du poids : ne pas surcharger l'arrière ou un côté.
 - Centre de gravité le plus bas possible.
 - Aucun espace vide non comblé : sacs gonflables, palettes calées.
- ⚠ Respect des limites :
 - Ne pas dépasser :
 - le tonnage à l'essieu.
 - la masse maximale autorisée (MMA).
 - la charge utile.

Exemples d'arrimages sécurisés et non sécurisés

NON SÉCURISÉ

Espace trop important ou absence de calage.



Sangle sur partie tranchante.

SÉCURISÉ

Chargement solidarisé.

Ancrage correct.



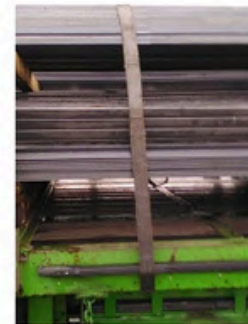
Patte de calage.

NON SÉCURISÉ



Sangle vrillée

SÉCURISÉ



NON SÉCURISÉ



Nombre de sangles insuffisant, en rapport au poids de la marchandises.

SÉCURISÉ



Nombre de sangles adapté au poids de la marchandise.

NON SÉCURISÉ

Absence d'arrimage des sacs.



SÉCURISÉ

Une sangle par rangée de palette.



Une barrière de calage transversale pour retenir la charge à l'arrière.
Un doublement de sangles de la dernière charge peut aussi convenir.

BONNES PRATIQUES D'ARRIMAGE

Utilisez systématiquement :

- ✓ Sangles certifiées (norme EN 12195-1) : adaptées au poids de la marchandise.
- ✓ Tapis antiglisse : augmentent le frottement de +50 %.
- ✓ Cales et cornières : bloquent les mouvements et protègent les sangles.
- ✓ Sacs gonflables : pour combler les vides entre colis.

Méthodes à privilégier :

- ♦ Arrimage par frottement (plaquage vertical) = sangles serrées sur le dessus.
- ♦ Arrimage direct (sangles diagonales) = retenue par tension.
- ♦ Une sangle par rangée de palettes minimum.

Remarque :

 En cas de transport de matières dangereuses, des règles spécifiques d'arrimage s'appliquent (ADR).

EN ROUTE

- 👁 Avant de (re)partir, un coup d'œil rapide à l'arrimage = un danger évité.
- ⌚ 1er arrêt après quelques km : contrôle des sangles (elles se détendent).
- 🔧 Resserrer si nécessaire.
- 🚨 Vigilance accrue :
 - Virages, descentes, freinages → effet "massue" si charge mal calée.

À NE JAMAIS FAIRE

- ✗ Sangles usées, vrillées ou posées sur une arête tranchante.
- ✗ Trop peu de sangles pour le poids total.
- ✗ Accessoires qui dépassent ou traînent au sol.
- ✗ Charge non solidarisée ou non calée.
- ✗ Ne pas fixer les sacs ou les charges isolées.
- ✗ Compter uniquement sur les parois du véhicule.

LES 3 RÉFLEXES DU CHAUFFEUR :

- ✓ Je prépare mon véhicule et je vérifie tout.
- ✓ J'arrime correctement et complètement ma charge.
- ✓ Je contrôle régulièrement en cours de route.

Surcharges : respecter les limites !

Définitions :

Une surcharge correspond au dépassement du Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) pour un véhicule seul, ou du Poids Total Roulant Autorisé (PTRA) lorsqu'il tracte une remorque. Le PTRA inclut le poids du véhicule tracteur et de la remorque, ainsi que leur chargement respectif.

Une surcharge entraîne un déséquilibre du véhicule, altère la conduite (freinage, virages, tenue de route), augmente les risques d'accident et expose le conducteur à des sanctions (amendes, immobilisation, refus d'assurance en cas de sinistre).

La remorque, quant à elle, est un véhicule non motorisé tracté par un camion ou un tracteur routier, servant au transport de marchandises, et dont le poids entre pleinement en compte dans le calcul du PTRA.



POURQUOI C'EST CRUCIAL ?

 REMORQUES : BIEN ATTELER, C'EST ROULER EN SÉCURITÉ	 SURCHARGE : UN RISQUE MAJEUR POUR TOUS
➤ Une remorque mal attelée ou mal entretenue = danger immédiat. ➤ Risque de déséquilibre, décrochage, défaillance au freinage. ➤ En cas d'accident, la responsabilité du conducteur est engagée. ➤ L'employeur doit fournir un matériel conforme et informer le chauffeur des limites autorisées.	➤ Augmentation de la distance de freinage (+20 % dès 10 % de surcharge). ➤ Usure prématurée du véhicule. ➤ Risque de basculement ou de perte de contrôle. ➤ Amende : de 135 € à 750 € selon le dépassement. ➤ Immobilisation du véhicule possible. ➤ En cas de sinistre, refus d'indemnisation par l'assurance.



RAPPEL TECHNIQUE

- PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) : poids maximum autorisé pour le véhicule seul (chargement inclus). Plus le véhicule possède d'essieux, plus il peut porter.
- PTRA (Poids Total Roulant Autorisé) : poids maximum autorisé pour l'ensemble tracteur + remorque. Il dépend du nombre d'essieux et des caractéristiques du moteur.
- **Ne jamais dépasser ces valeurs indiquées sur la carte grise.**

En cas de dépassement du PTAC/PTRA :

- ⚖ Amende, immobilisation du véhicule, voire retrait de permis
- ✗ Refus d'indemnisation par l'assurance en cas d'accident
- ⚠ Mise en danger du chauffeur et des autres usagers

🔍 Astuce : PTAC et PTRA figurent sur la carte grise aux lignes F2 et F3.

📖 Références : Code de la route – Articles [R312-2](#) à [R312-5](#) et [R312-19](#).

 REMORQUES À vérifier systématiquement :	 SURCHARGE Les bons réflexes :
➤ Conformité de la carte grise et des équipements. ➤ État des freins, suspensions, pneus, feux. ➤ Bonne fixation du système d'attelage (goupille, verrou, câbles). ➤ Fonctionnement des feux de signalisation arrière.	➤ Pesez l'ensemble attelé en cas de doute. ➤ Évitez de charger "à l'œil" → utilisez des outils de pesée. ➤ Répartissez les charges uniformément dans la remorque. ➤ Adaptez la conduite (anticipation, freinage progressif...).

À retenir :

- ✓ Bien atteler sa remorque
- ✓ Respecter les poids autorisés
- ✓ Contrôler avant de prendre la route = sécurité et conformité

Adapter sa conduite :

- ✓ Anticiper les freinages
- ✓ Ralentir dans les virages
- ✓ Conduire doucement pour éviter les mouvements brusques

Un attelage conforme et
une charge maîtrisée =
**une route plus sûre
pour tous.**



POIDS MAXIMUM DES VÉHICULES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article R 312-2 du Code de la Route :

Il est interdit de faire circuler un véhicule ou ensemble de véhicule dont le poids total roulant réel dépasse les limites inscrites sur le certificat d'immatriculation.

Article R 312-4 § IV du Code de la Route :

Les véhicules muni d'un ralentisseur, bénéficient d'une dérogation du poids du ralentisseur, dans la limite de 0T500.

** Se référer au certificat d'immatriculation*

PTAC = Poids Total Autorisé en Charge (véhicule isolé)

(repère F2 sur le certificat d'immatriculation)

PTRA = Poids Total Roulant Autorisé (ensemble de véhicules)

(repère F3 sur le certificat d'immatriculation)

Véhicule jusqu'à 3,5 tonnes		Limite du PTAC (maximum 3,5 t)
Véhicule avec remorque		Limite du PTRA du véhicule tracteur
Véhicule de plus de 3,5 t porteur 2 essieux		19 tonnes de PTAC
Véhicule porteur 3 essieux		26 tonnes de PTAC
Véhicule porteur 4 essieux		32 tonnes de PTAC
Véhicule tracteur et semi-remorque 4 essieux		38 tonnes de PTRA
Véhicule tracteur et semi-remorque 5 essieux et plus		40 tonnes de PTRA ou 44 tonnes de PTRA <i>* Voir certificat d'immatriculation</i>

Les chiffres de l'accidentalité à La Réunion :

Mars 2025

Les chiffres du mois

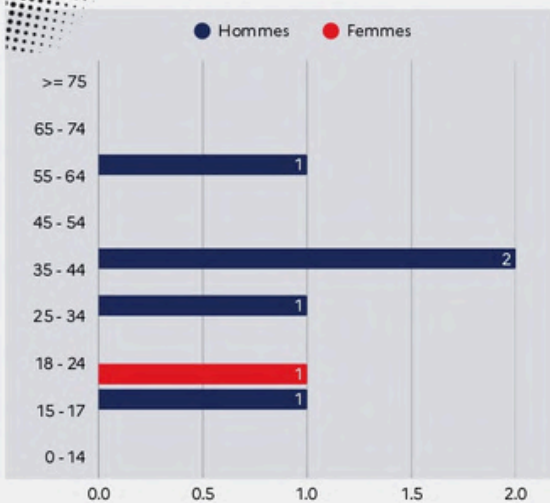
mars			
	2024	2025	Ecart
Accidents corporels	73	76	4%
Tués	0	0	0%
Blessés	96	96	0%
dont Blessés hospitalisés	29	28	-3%

Cumul sur l'année

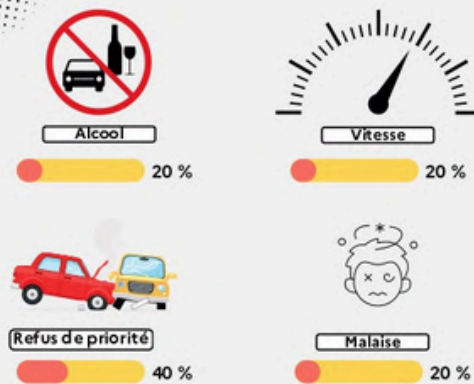
De janvier à mars			
	2024	2025	Ecart
Accidents corporels	227	226	-0%
Tués	8	6	-25%
Blessés	287	281	-2%
dont Blessés hospitalisés	81	84	4%

Tués par âge et par sexe

du 01/02/25 au 31/03/25

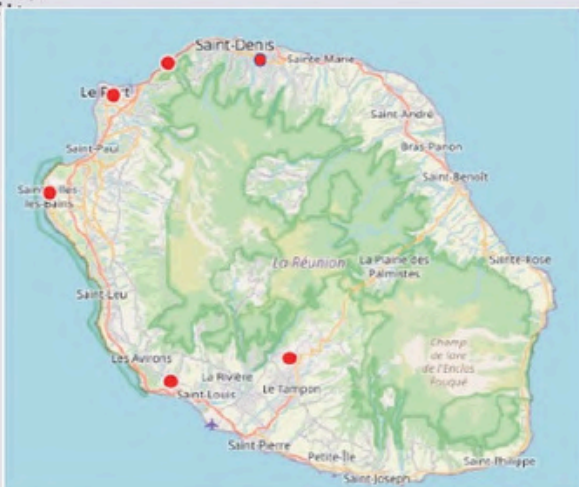


Causes des accidents depuis le 01/01/2025



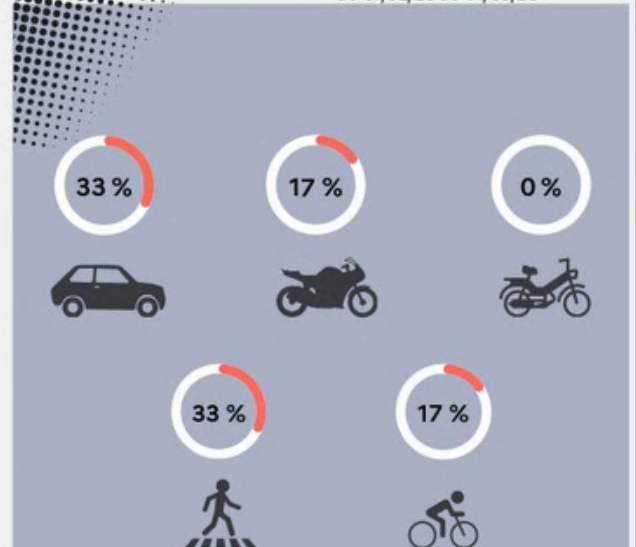
Carte des accidents mortels

du 01/02/25 au 31/03/25



Tués par mode de déplacement

du 01/02/25 au 31/03/25





À 31 ans, **Johanne PAYET** vit pleinement sa passion : conduire de gros camions sur les routes de l'île. Maman et pleine d'énergie, elle a choisi ce métier sur un coup de cœur. Un matin, elle voit passer un camion... ses yeux brillent, c'est le déclic. Depuis plus de deux ans, elle sillonne La Réunion au volant de son 19 tonnes pour le compte de Pôle Logistique Réunion, entreprise où les femmes prennent de plus en plus leur place. Dans cet entretien, elle revient sur son parcours, son quotidien, son regard sur la mixité et son passage remarqué dans l'émission *Les Reines de la Route*, diffusée sur M6... Rencontre avec cette passionnée...

Johanne, qu'est-ce qui vous a motivée à choisir ce métier, encore très masculin, notamment à La Réunion ?

J'ai choisi ce métier car je déborde d'énergie ! J'apprécie la diversité des responsabilités qui me sont confiées (le camion, la marchandise, les documents, les relations clients...). J'aime me sentir utile ! En bonus, j'en prends plein les yeux avec les magnifiques paysages que nous offre l'île.

- **La mixité professionnelle est un enjeu fort dans de nombreux secteurs. Comment est-elle perçue au sein de Pôle Logistique, et sentez-vous une réelle ouverture à ce sujet dans votre entreprise ?**

Chez Pôle Logistique Réunion, les femmes ont leur place. On est de plus en plus nombreuses en tant que conductrices. L'entreprise a mis à notre disposition un vestiaire réservé aux femmes. Depuis peu, on a les tee-shirts coupe féminine également. Des petits détails qui font la différence. Concernant le travail, on est tous égaux ! Nos collègues sont forcés de constater que l'on fait le travail au même titre qu'eux.

- **Avez-vous constaté une évolution des mentalités dans le secteur du transport routier, notamment en ce qui concerne la place des femmes ? Quels changements vous semblent encore nécessaires ?**

À force de croiser des femmes au volant, sur les quais de chargement et les plateformes de livraison, les étonnements et éventuelles remarques ont nettement diminué. Cependant, cela reste compliqué pour certains d'accepter de se faire aider par une femme. Pourtant, on a tous besoin d'un coup de main lors d'une journée compliquée.

- **Quelles sont, selon vous, les principales qualités requises pour exercer ce métier sur une île comme la nôtre, avec ses spécificités routières et géographiques ?**

Pour moi, pour faire ce métier, il faut avoir la tête sur les épaules : c'est une grosse responsabilité ! Il faut aussi être dynamique et être capable de s'adapter à toute éventuelle situation. Savoir garder son calme et aussi être patient : l'attente peut être parfois longue, mais elle fait partie du métier.

- **Comment la société Pôle Logistique vous accompagne-t-elle au quotidien dans votre travail, notamment en matière de sécurité et de conditions de travail ?**

Nos responsables restent toujours disponibles pour échanger, ils sont à l'écoute des chauffeurs. L'entreprise nous fournit les EPI adaptés et les renouvelle si besoin. Les camions suivent un entretien régulier, les documents sont à jour. Des formations sont mises en place pour l'ensemble des salariés. Je m'y sens en sécurité.

- **Avez-vous déjà été confrontée à des situations à risque sur la route ? Comment les avez-vous gérées, et que recommanderiez-vous à d'autres conducteurs ?**

Comme tous les conducteurs, il m'est déjà arrivé des situations d'urgence sur la route. En prévention, je conseillerais de rester vigilant et de regarder partout, tout le temps ! Les distances de sécurité, parfois négligées par certains, sont indispensables. Pour gérer ces situations, j'ai dû faire preuve de sang-froid et de réactivité..



- **Vous avez participé à l'émission *Les Reines de la Route* diffusée sur M6. Qu'est-ce qui vous a poussée à accepter de vous montrer à la télé dans votre quotidien de conductrice ?**

J'ai accepté de participer à l'émission *Les Reines de la Route* pour mettre mon métier et mon île en avant ! Partager les difficultés, les aléas que l'on peut rencontrer, les routes que l'on emprunte, mais aussi pour sensibiliser les automobilistes à ce que l'on vit au quotidien.

- **Qu'est-ce que cette expérience a changé pour vous, que ce soit sur le plan professionnel ou personnel ?**

L'émission m'a donné l'opportunité de partager mon histoire ! Au niveau professionnel, je continue à faire mon travail exactement de la même façon. Certes, je suis souvent reconnue quand je sors dans la rue, les gens viennent me poser des questions ou me félicitent, et c'est un réel plaisir d'échanger avec eux.

- **Pensez-vous que ce type d'émission peut vraiment aider à faire évoluer les mentalités sur la place des femmes dans le transport routier ?**

Pour cette question, je suis partagée. D'un côté, oui, cette émission permet à un grand nombre de personnes de voir que l'on fait notre travail aussi sérieusement qu'un homme. De l'autre, pour moi, les femmes se feront leur place au contact de leurs collègues, de leurs clients, une fois qu'ils les auront vues à l'œuvre. Car pour moi, dans n'importe quel corps de métier, il y a ceux qui font leur travail correctement, et il y a les autres. Tout dépend de l'implication et de la motivation de chacun. Cela n'a rien à voir avec le fait d'être un homme ou une femme !



- **Quel message aimeriez-vous faire passer aux jeunes, et notamment aux jeunes femmes, qui envisagent une carrière dans le transport routier ?**

Le message que j'ai pour vous est le suivant : si l'idée de faire ce métier vous fait sourire, vous rend heureux, alors oubliez tous les "on-dit" et FONCEZ, LANCEZ-VOUS !



Pour voir ou revoir l'émission *Les Reines de la Route* :



L'ASSER adresse ses remerciements à Johanne pour cette interview, ainsi qu'à Linda BARC, Présidente de Pôle Logistique Réunion, adhérent à l'association depuis plus de 20 ans.

AGENDA :

- Du 12 au 16 mai 2025 : Semaine de La Sécurité Routière au Travail.
- Du 16 au 20 juin 2025 : Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) = PROGRAMME

➡ **Retrouvez pour cette occasion, l'ASSER en action !**

📍 **Mardi 17 juin 2025 – Après-midi**

📍 **Golf du Bassin Bleu**

🚗 **Stand Sécurité Routière + 🧠 Animation de notre jeu de l'oie géant sur la sécurité routière ! Venez jouer, apprendre et échanger avec nous !**

- 10 septembre 2025 : Journée Sécurité Routière - Stade LAMBRAKIS - Le Port

7 engagements pour une route plus sûre

LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES RÉPONDENT À L'APPEL NATIONAL ET S'ENGAGENT POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

ASSER
POUR UNE ROUTE + SÛRE



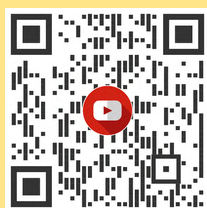
Retrouvez l'ASSER sur les réseaux sociaux :



[Linkedin](#)



[Facebook](#)



[Youtube](#)



[asser.re](#)